



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29  
Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### PROCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

#### **Adhésion au Protocole de Madrid : Viet Nam**

1. Le 11 avril 2006, le Gouvernement du Viet Nam a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument d'adhésion au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur à l'égard du Viet Nam le 11 juillet 2006.

2. Ledit instrument d'adhésion était accompagné de la déclaration suivante :

– la déclaration visée à l'article 8.7)a) du Protocole, selon laquelle le Viet Nam veut recevoir une taxe individuelle lorsqu'elle est désignée dans une demande internationale, dans le cadre d'une désignation postérieure à l'enregistrement international, ainsi qu'à l'égard du renouvellement d'un enregistrement international (au lieu d'une part du revenu provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments). Les montants en francs suisses de ladite taxe individuelle seront publiés dès qu'ils auront été établis conformément à la règle 35.2)b) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.

3. L'adhésion du Viet Nam au Protocole de Madrid porte à 68 le nombre de parties contractantes au Protocole. Le nombre total de parties contractantes au système de Madrid reste à 78. Une liste des membres de l'Union de Madrid, incluant les dates auxquelles ces parties contractantes sont devenues parties à l'Arrangement et/ou au Protocole, est disponible à la page des Marques internationales du site Internet de l'OMPI.

Le 8 mai 2006